



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suivi de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration de Women in Europe for a Common Future, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social¹

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Déclaration

Women in Europe for a Common Future a pour objectif global un avenir équitable et durable. C'est pourquoi nous nous concentrons, dans le cadre de notre travail de défense de l'environnement et de mobilisation, sur l'égalité des sexes. Ainsi qu'on le lit au paragraphe 14 de la Déclaration de Beijing de 1995, « les droits des femmes sont des droits fondamentaux de la personne »; ceci garantit la perpétuation du principe « d'égalité et de non-discrimination » – qui sont des éléments fondamentaux du cadre des droits de la personne – pour les groupes « vulnérables » ou encore « marginalisés » de la société. Les groupes qui sont déjà aux prises avec l'inégalité dans la société, à cause, par exemple, de stéréotypes et de rôles sexistes inhibiteurs et d'une discrimination fondée sur le sexe, souffrent encore plus des impacts de la dégradation de l'environnement. Les inégalités sociales existantes, en particulier la pauvreté, sont aggravées, entre autres, par les effets des changements climatiques. L'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing après 20 ans offre à Women in Europe for a Common Future – dont le travail à cet égard est reconnu entre autres dans les rapports de l'Allemagne et des Pays-Bas sur la Déclaration – une bonne occasion de souligner les grandes préoccupations et les grands défis qui subsistent quand on analyse la partie K (« Les femmes et l'environnement ») du Programme d'action de Beijing.

L'objectif stratégique 1 de la partie K du Programme d'action de Beijing consiste à « assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux ». Nous sommes encore loin du but. Les recherches montrent que des femmes ont fait partie de délégations environnementales internationales dans une moyenne d'environ 30 % des cas au cours de la période de 2008 à 2012 et que des femmes dirigeaient ces délégations dans une moyenne d'environ 19 % des cas (Environment and Gender Index, p. 58). De plus, au niveau national, les stéréotypes existants et les divers rôles traditionnels dévolus à chacun des deux sexes sont toujours un obstacle à la participation des femmes aux processus de prise de décisions.

Nous demandons donc l'engagement des femmes au sein des délégations qui prennent part aux négociations internationales sur l'environnement. La décision 36/CP.7, « Améliorer la participation des femmes dans la représentation des Parties au sein des organes constitués en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou du Protocole de Kyoto », ne suffit pas. Les préoccupations et les besoins des femmes et des filles doivent être entendus et pris en considération.

Il faut aussi encourager un engagement au niveau local, car c'est un point initial important permettant aux femmes d'être à la source et à la tête de solutions menant à un développement durable. Le travail de Women in Europe for a Common Future, fait en collaboration avec des partenaires locaux au Kirghizistan, révèle ce qui suit : la prise en considération des besoins des femmes a fait une différence dans la vie de la population rurale en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement. Les femmes et les filles doivent aller chercher l'eau loin pour l'apporter à la maison. Étant donné l'absence d'installations sanitaires de bonne qualité, tant à la maison qu'à l'école, il arrive souvent que les filles n'assistent pas aux cours. Les femmes apprennent, dans les regroupements établis de consommateurs d'eau potable reposant sur la collectivité, à exprimer leurs préoccupations et leurs priorités, elles

assument des responsabilités et elles orientent la gestion de l'eau et l'assainissement de leur communauté.

L'objectif stratégique 2 de la partie K du Programme d'action de Beijing consiste à « intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable ». La complexité des liens entre les droits, les dimensions sociales et le développement durable constitue un défi et les ententes multilatérales en matière d'environnement n'ont pas, jusqu'ici, traité de cet aspect de manière adéquate. Souvent, le programme de développement durable et l'élaboration de la législation, des politiques et des programmes connexes n'accordent pas une attention suffisante à la dimension sociale, notamment pour ce qui est d'une compréhension des droits de l'homme tenant compte des disparités entre les sexes. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont fait l'objet de bien des critiques parce qu'ils abordent les problèmes par secteurs, par exemple des points de vue de l'égalité entre les sexes et de la viabilité environnementale, qui ont en fait un caractère intersectoriel. Les conclusions concertées de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme de 2014 sont résumées au paragraphe 37 : « Les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles ont été limités par le fait que la problématique hommes-femmes n'a pas été systématiquement prise en compte et qu'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes n'a pas été intégrée dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des objectifs. »

Au Tadjikistan, l'exécution du projet montre à quel point la concrétisation d'un droit unique, comme le droit à la terre et à des ressources naturelles et productives pour les femmes, peut être complexe. Au Tadjikistan, il n'est pas possible de « posséder » la terre au sens juridique et, donc, de la transférer ou d'en hériter, mais le droit dépend aussi d'un grand nombre d'autres facteurs : étant donné le taux de pauvreté existant et les impacts croissants des changements climatiques, en particulier sur la ressource naturelle qu'est l'eau, les femmes du Tadjikistan rural doivent lutter avec acharnement pour vivre et pour faire vivre les personnes qui dépendent d'elles. De plus, les pratiques traditionnelles et religieuses empêchent les femmes de jouir de droits égaux et elles favorisent des modèles patriarcaux qui mènent à la discrimination à l'égard des femmes et des filles. La résurgence des attitudes patriarcales est particulièrement préoccupante. L'absence de connaissance des notions de droit élémentaires et des droits qui sont les leurs et les questions connexes expliquent aussi en partie la situation difficile des femmes.

Nous demandons donc une prise en compte de la problématique hommes-femmes détaillée dans l'élaboration des politiques au niveau international aussi bien qu'au niveau national. Nous demandons de plus l'adoption de mesures efficaces permettant de traduire la législation sur l'égalité entre les sexes en une action appropriée et efficace.

L'objectif stratégique 3 de la partie K du Programme d'action de Beijing consiste à « renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes ».

L'un des projets de Women in Europe for a Common Future, « Empower Women – Benefit (for) All », que le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas finance, a pour but de contribuer à l'autonomisation économique et politique des femmes des régions rurales et périurbaines à faible revenu dans six pays en

développement. L'autonomisation des femmes passe par le renforcement des capacités et la direction du développement économique et politique. L'assistance technique accordée aux femmes est donc cruciale. Des solutions techniques de faible envergure (par exemple, les solutions fondées sur l'efficacité énergétique) sont souvent plus durables et il peut être facile de les promouvoir par l'entremise des femmes au niveau de la famille.

Nous demandons donc un meilleur renforcement des capacités et une meilleure formation pour les femmes. Nous préconisons aussi la mise sur pied d'un cadre de gouvernance permettant des évaluations appropriées de l'impact des disparités entre les sexes. Le cadre doit inclure une reddition de compte, une évaluation de la situation antérieure et des critères appropriés (par exemple, l'existence de résultats en matière de développement durable), des comptes rendus transparents, des évaluations indépendantes et des mécanismes de contrôle.
